

Agriculture

Que la Chambre déplore les efforts déployés par le ministre de l'Industrie et du Commerce, avant qu'il ne découvre le secret qui favorise l'avancement au sein du cabinet, pour tâcher de se faire élire sur le dos d'une gouvernante.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT CONSULTE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC AVANT DE PRÉSENTER DES MESURES SUR LES MINORITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Le secrétaire d'État a annoncé le 27 octobre qu'il présentera bientôt une politique sur les minorités des langues officielles. Dans une lettre datée du 22 novembre, la Fédération des Francophones hors Québec a dit que le gouvernement ne l'avait pas consultée dans le processus de l'élaboration de cette politique gouvernementale. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre demande au gouvernement de consulter la Fédération des Francophones hors Québec et tous les autres groupes concernés avant de déterminer leur politique.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON RECOMMANDE QUE DES RECHERCHES SOIENT FAITES EN VUE D'UNE PLUS GRANDE UTILISATION DE LA POUDRE DE LAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que les surplus de poudre de lait sont de nature à influencer défavorablement la politique laitière à l'égard des producteurs de lait, et étant donné que plusieurs producteurs de lait industriel seront sans quota de production d'ici le 1^{er} avril 1978, ce qui les placera dans une situation financière difficile, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre recommande au ministre de l'Agriculture de faire des recherches en vue d'une plus grande utilisation de la poudre de lait dans la fabrication des moulées alimentaires.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43

[M. Crosbie.]

du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉPOSITION AU COMITÉ DES INSTANCES DES PRODUCTEURS AU SUJET DES TARIFS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour présenter une motion importante et urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Vu les instances des organisations agricoles et de l'industrie du traitement des produits alimentaires voulant qu'on apporte des changements aux recommandations de la Commission du tarif au sujet des aliments frais et traités, et vu les instances énergiques des autres organisations d'hommes d'affaires canadiens voulant qu'on adopte une politique commerciale réaliste qui donnerait aux producteurs canadiens des possibilités de vente raisonnables sur les marchés canadiens, je propose, appuyé par le député de Halton-Wentworth (M. Kempling):

Qu'on charge un comité de la Chambre d'inviter les représentants de tous les secteurs de l'économie canadienne à présenter leurs instances et à faire valoir leurs besoins aux négociateurs canadiens du GATT et aux députés de la Chambre.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion semblable exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

PROPOSITION DE STOCKAGE DE NICKEL COMME MESURE PRÉVENTIVE CONTRE LES LICENCIEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion portant sur une question urgente et importante. La société Falconbridge Nickel a annoncé aujourd'hui qu'elle allait encore licencier 750 employés, soit 20 p. 100 de ses effectifs dans le bassin de Sudbury, ce qui porte à plus de 4,000 le nombre d'employés de cette région qui ont reçu un préavis de licenciement. Par ailleurs, il est déjà arrivé que le gouvernement intervienne dans des situations analogues, et notamment dans le secteur de l'uranium, en décidant de stocker afin de protéger les emplois. Aussi, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):